



Dépôts de chèques et d'espèces

Par **Personnal1**, le **30/10/2015** à **09:59**

Bonjour ,

Je suis actuellement salariée dans un magasin et le soir après fermeture je dois aller déposer chèques et espèces de la journée en a banque , sachant que dans mon contrat de travail rien n'est stipuler. Quel sont mes droits ?

Par **P.M.**, le **30/10/2015** à **12:03**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification et/ou sans la protection sécuritaire nécessaire...